

Pour la mise en place des trames verte et bleue métropolitaines sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

Proposition de partenariat avec le gouvernement du Québec

Communauté métropolitaine de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

Proposition de partenariat
déposée par la Communauté métropolitaine de Québec
au gouvernement du Québec

Février 2013

1.0 INTRODUCTION

Le 15 juin dernier, le gouvernement du Québec autorisait l'entrée en vigueur du premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la région métropolitaine de Québec. Fruit d'un large consensus entre les élus municipaux des 28 municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), le PMAD s'inscrit dans une démarche de partenariat avec le gouvernement du Québec pour assurer la compétitivité, l'attractivité et le développement durable de la région métropolitaine.

Le présent document propose de poursuivre ce partenariat fructueux pour la mise en œuvre du PMAD. Plus exactement, il met de l'avant une proposition de partenariat financier pour assurer la mise en place des trames verte et bleue métropolitaines sur le territoire de la CMQ. Cette proposition vise à réunir les contributions financières du milieu, de la CMQ et celles du gouvernement autour de la mise en valeur de projets structurants qui auront des effets d'entraînement sur le territoire.

La conclusion d'un partenariat financier autour de projets structurants de trames verte et bleue est déterminante pour la CMQ à plusieurs égards. D'une part, elle donne le coup d'envoi à sa stratégie de mise en place des trames qui prévoit surtout la réalisation, par le milieu, de projets concrets dès 2013, mais aussi l'élaboration, en parallèle, de plans d'intégration et de développement des trames verte et bleue qui verront à assurer la cohérence des projets avec la trame métropolitaine et à identifier les perspectives d'avenir.

La seconde contribution de ce partenariat financier est tout aussi significative, sinon plus. Elle apportera un appui tangible aux efforts de mobilisation déployés par la CMQ pour susciter une dynamique métropolitaine autour de la mise en œuvre du PMAD. Déjà, sur le plan financier, la CMQ prévoit faire appel aux municipalités pour créer un fonds métropolitain de 4,9 millions de dollars qui contribuera au financement des projets de mise en valeur des trames verte et bleue. Une première pour la région métropolitaine. Par ailleurs, en matière de planification métropolitaine, ce partenariat financier incitera encore plus les composantes de la CMQ à œuvrer en commun, à voir aux arbitrages nécessaires pour retenir des projets structurants et voir à leur cohérence sur le plan métropolitain.

Le partenariat financier proposé donnera lieu à des investissements de l'ordre de 44,6 millions de dollars dont 29,8 millions proviendront du milieu (municipalités, MRC ou d'autres sources locales) et de 4,9 millions de dollars de la CMQ. Le solde de 9,9 millions correspond à la contribution du gouvernement qui, dans les circonstances, aura un effet de levier significatif sur le milieu et, par voie de conséquence, sur la mise en place des trames verte et bleue métropolitaines.

Le texte qui suit vise à présenter les projets d'intérêt métropolitain retenus aux fins d'une entente à intervenir entre le gouvernement du Québec et la CMQ. Plus exactement, il traite successivement de la place des trames verte et bleue métropolitaines à l'intérieur du PMAD pour ensuite présenter plus en détail la vision de la CMQ à l'égard des fondements territoriaux de son projet de trames verte et bleue, des enjeux et des défis à relever pour en assurer leur mise en valeur et de leur caractérisation. Les projets ainsi que leurs critères de sélection sont par la suite présentés.

2.0 UN PMAD VISANT LA PRÉSERVATION D'UNE QUALITÉ DE VIE EXCEPTIONNELLE

L'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) le 15 décembre 2011 et sa mise en vigueur le 15 juin 2012 constituent des jalons marquants de la planification du développement de la région métropolitaine de Québec.

Pour faire face aux nombreux défis, le PMAD énonce 13 stratégies qui s'articulent autour de trois grandes priorités d'aménagement et de développement pour le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, soit :

- **STRUCTURER** en bâtissant une région métropolitaine plus cohérente sur le plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable;
- **ATTIRER** en offrant des milieux de vie et de lieux d'emploi de qualité en quantité suffisante pour accueillir la croissance, en dotant la région d'équipements et d'infrastructures aptes à répondre aux besoins de la population, et en complétant la mise en valeur de nos éléments identitaires;
- **DURER** en limitant les pressions de l'urbanisation sur les milieux naturels et agricoles, en utilisant judicieusement nos ressources et en veillant à la sécurité, à la santé publique et au bien-être des citoyens.

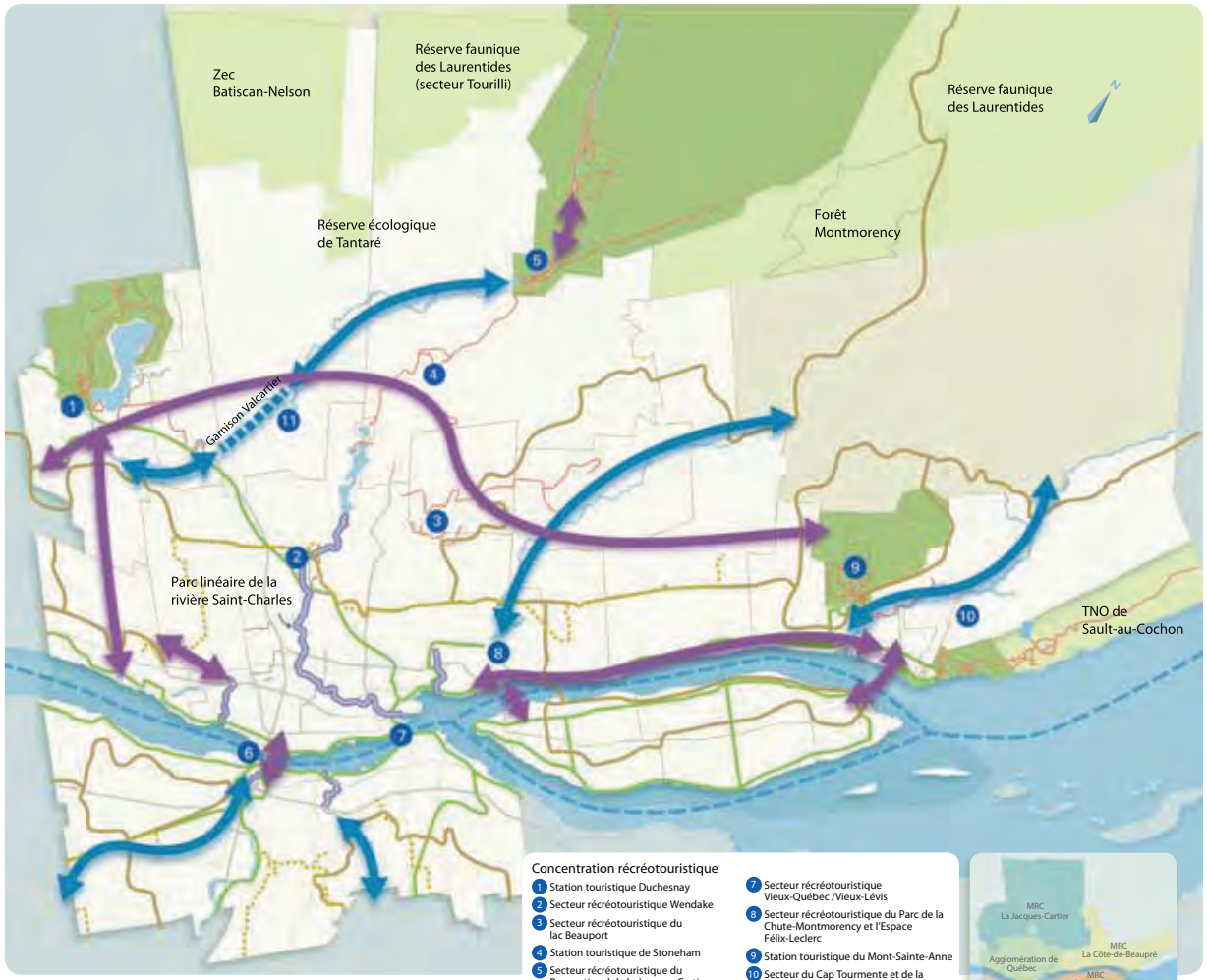
Le PMAD reconnaît et confirme, à l'échelle métropolitaine, l'importance de miser sur une économie forte et diversifiée, sur un cadre de vie attrayant, sur la mise en valeur de son patrimoine humain, bâti et naturel et sur le maintien d'une biodiversité forte tant en milieu urbain que périurbain.





ATTIRER
ESPACES PATRIMONIAUX, NATURELS ET RÉCRÉOTOURISTIQUES

Le réseau vert, bleu et blanc métropolitain



Limites administratives
- Communauté métropolitaine de Québec (territoire municipalisé)
- Communauté métropolitaine de Québec (territoire non organisé)
- Territoire contigu à celui de la Communauté métropolitaine de Québec
- Municipalité

Réseau routier
- Autoroute
- Route nationale, régionale et collectrice
- Local

Principaux constituants du réseau vert, bleu et blanc métropolitain

Principaux corridors récréatifs existants
- Route bleue
- Couloir riverain
- Réseau cyclable métropolitain
- Sentier pédestre
- Sentier de quad provincial
- Sentier de motoneige provincial ou régional

Lien prioritaire à réaliser ou à consolider
- Réseau bleu
- Réseau pédestre/cyclable

Autres éléments principaux
- Rivière et plan d'eau
- Grand espace naturel ou récréatif public
- Grand espace naturel ou récréatif public inclu dans une concentration récréotouristique

Communauté métropolitaine de Québec

3.0 LE PROJET GÉNÉRAL DE TRAMES VERTE ET BLEUE : UN RAPPEL DE LA VISION DE LA CMQ

La mise en place des trames verte et bleue, constituées notamment de différents éléments identifiés au PMAD, permet d'assurer la mise en œuvre des stratégies et des objectifs du PMAD, en particulier celle relative au réseau vert, bleu et blanc métropolitain. Elles mettront en valeur les espaces naturels et elles ajouteront à la qualité des milieux de vie. En certaines occasions, elles seront un ajout au potentiel récréotouristique et elles contribueront particulièrement à la préservation de la biodiversité. Les liens cyclables et pédestres aménagés entre les trames favoriseront leur interconnexion et leur accessibilité. À terme, elles contribueront à structurer le territoire de la CMQ, le rendront plus attractif et contribueront à son développement durable en aménageant des espaces au profit de la qualité de vie de la population.

L'idée sous-jacente des trames est d'établir des liens non seulement entre les espaces naturels, mais entre les habitats fauniques, les collectivités humaines, l'urbain et le périurbain. À cet effet, la CMQ veut développer des trames protégées, aménagées en milieu urbain et qui devront se ramifier jusque dans les milieux périurbains. L'aménagement de ces trames constitue l'un des moyens les plus prometteurs pour la CMQ de préserver la biodiversité et répondre à la croissance des demandes de la population.

De plus, la création des trames verte et bleue favorisera un rayonnement de la région métropolitaine par la qualité de l'aménagement, la diversité et l'interrelation des projets. Ces dernières contribueront également au renforcement de la solidarité et au développement d'un sentiment d'appartenance à la région métropolitaine.

Le projet de trames verte et bleue de la CMQ prend son origine dans l'organisation du territoire de la région métropolitaine de Québec. Ses caractéristiques fondamentales constituent la référence à préserver et à mettre en valeur. Cette organisation du territoire à la base du projet de trames verte et bleue est présentée, pour ensuite traiter des enjeux et des défis et de la caractérisation de celles-ci.

3.1 L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

Véritable épine dorsale et cours d'eau d'importance majeure en Amérique du Nord, le fleuve Saint-Laurent a façonné l'histoire, la culture et le mode d'occupation du territoire métropolitain de Québec. La forte imbrication des milieux urbains et villageois avec le fleuve dans une mise en scène spectaculaire, rehaussée par des escarpements remarquables, lui confère une signature unique et une vocation distinctive qui la particularisent des autres régions du Québec. L'attractivité de la région est redevable au fleuve à plusieurs égards.



Pierre Lahoud

Son territoire présente un relief complexe de plaines, de vallées et de plateaux, reflet de la rencontre de la plaine du Saint-Laurent, du contrefort des Laurentides au nord et des Appalaches au sud. Plusieurs rivières découpent le territoire en vallées parallèles qui convergent vers le fleuve tant sur la rive nord que sur la rive sud : Jacques-Cartier, Cap-Rouge, Saint-Charles, Beauport, Montmorency, Sainte-Anne, Chaudière et Etchemin. Entre ces vallées et aux abords du fleuve se retrouvent les plateaux les plus densément peuplés de la région métropolitaine de Québec. Cinq principaux lacs aux dimensions variées : Saint-Joseph, Saint-Charles, Delage, Saint-Augustin et Beauport complètent ce fort capital naturel de rivières en contact avec les zones plus urbanisées.

De grandes superficies boisées couvrent la région métropolitaine dans une proportion qui atteint 70 % de son territoire, en excluant les TNO. Les premières collines boisées du massif laurentien, la vallée glaciaire de la rivière Jacques-Cartier y forment des paysages emblématiques et identitaires au même titre que le littoral et l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. Déjà, plusieurs grands parcs, réserves, parcs régionaux, boisés urbains d'importance et équipements récréotouristiques contribuent à la qualité de vie de la population de la région de Québec et à son attractivité.

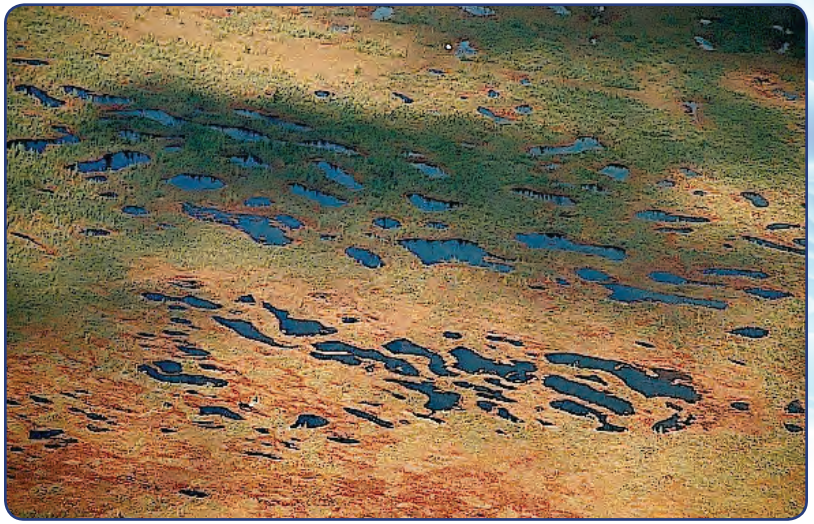
3.2 LES ENJEUX ET LES DÉFIS DES TRAMES VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINES

Toutefois, si l'attractivité du territoire métropolitain repose, en grande partie, sur la présence de nombreux espaces naturels, patrimoniaux et récréotouristiques, il n'en demeure pas moins que plusieurs d'entre eux restent peu développés, peu valorisés et voire menacés, étant donné l'absence de reconnaissance, de mise en valeur ou de mesures d'aménagement adéquates. Pourtant, ces espaces, situés en milieux urbain et périurbain, peuvent constituer des opportunités à saisir pour contribuer à la qualité de vie de la population, à l'activité économique et au maintien de la biodiversité essentiels à un développement cohérent et durable d'un territoire.

Pour y arriver, le PMAD a identifié plusieurs stratégies, dont la stratégie 8 qui appelle à créer un environnement, un patrimoine, des paysages et des espaces naturels protégés et mis en valeur.

Par cette stratégie qui mise sur la qualité de nos espaces naturels, patrimoniaux et récréotouristiques, la CMQ poursuit trois objectifs principaux, soit :

- de créer, à l'échelle métropolitaine, un réseau vert, bleu et blanc intégré afin de tirer profit de ses retombées économiques, sociales et environnementales;



- de protéger et mettre en valeur les espaces naturels, patrimoniaux et récréotouristiques d'intérêt métropolitain;
- d'augmenter la superficie des espaces naturels protégés et contribuer à leur préservation en vue d'assurer le maintien de la biodiversité.

La mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et de son littoral prend toute son importance grâce aux stratégies 9 et 10. Ces stratégies visent à définir des mesures pour la requalification d'espaces, la protection du patrimoine, la qualité paysagère et des bassins visuels, l'accès au fleuve et la restauration naturelle des rives.

3.3 LA CARACTÉRISATION DES TRAMES

Les trames visent à structurer un étroit maillage entre les éléments naturels structurants du territoire régional et à en relier les éléments éclatés pour assurer leur pleine accessibilité à la population. Le concept des trames verte et bleue métropolitaines s'articule autour de trois grands éléments fondateurs qui découlent de l'organisation du territoire métropolitain :

Le fleuve, ses rivières et les lacs, l'assise de la trame bleue

Le fleuve s'avère l'élément incontournable du patrimoine naturel de la région et l'axe majeur de son développement tout en étant un milieu d'une grande richesse. Ses rives et ses parcs riverains deviennent des accès collectifs au fleuve. Les rivières et les plans d'eau, renforcés de bandes riveraines, de sentiers récréatifs et de parcs linéaires riverains, forment des couloirs bleus entre des espaces naturels périphériques, des pôles récréotouristiques et le fleuve.



Pierre Lahoud

Les espaces naturels d'intérêt, l'assise de la trame verte

Des parcs, des réserves, des espaces verts et des milieux humides assurent la protection et la mise en valeur des attributs naturels de la plaine du Saint-Laurent, du massif des Laurentides ou des escarpements du massif appalachien.

Les réseaux pédestres et cyclables, véritables liens entre les éléments des trames verte et bleue

Des réseaux pédestre et cyclable relient entre eux les éléments des trames verte et bleue.


Communauté métropolitaine de Québec
Zec Batiscan-Nelson
Réserve faunique des Laurentides (secteur Tourilli)
Réserve faunique des Laurentides
Réserve écologique de Tantaré
Forêt Montmorency
Station écotouristique Duchesnay
Rivière Jacques-Cartier
Rivière Saint-Charles
Rivière Montmorency
Mont-Sainte-Anne
Rivière Sainte-Anne
TNO de Sault-au-Cochon
Rivière Beauport
Rivière Beaurivage
Rivière Chaudière
Rivière Etchemin
7.1
7.2
5
3.1
3.2
6
1.1
1.2
1.3
2
3.3
4
Kilomètres
Mise en place des trames verte et bleue métropolitaines sur le territoire de la CMQ
Les projets de la trame bleue
Projet 1 - Requalification du littoral fluvial de la Côte-de-Beaupré
1.1 Parc riverain à L'Ange-Gardien
1.2 Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré
1.3 Parc Le Repos à Saint-Joachim
Projet 2
2 Parc régional de la Pointe-De la Martinière
Projet 3 - Aménagement de corridors de rivières
3.1 Parc linéaire de la rivière du Berger
3.2 Parc linéaire de la rivière Beauport
3.3 Parc des Chutes-de-la Chaudière
Les projets de la trame verte
Projet 4
4 La Grande plée Bleue
Projet 5
5 Parc naturel du mont Bélair
Projet 6
6 Base de plein air de Sainte-Foy
Les projets de liens entre les trames
Projet 7 - Aménagement de pistes cyclables
7.1 Raccordement du Chemin de La liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf
7.2 Piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval
Principaux éléments existants d'intérêt métropolitain
Concentration récréotouristique
Route bleue
Réseau cyclable métropolitain
Espace naturel ou récréatif
Corridors du fleuve et des rivières

4.0 LES PROJETS AUX FINS D'UNE ENTENTE CMQ-GOUVERNEMENT

4.1 LA JUSTIFICATION GLOBALE DU CHOIX DES PROJETS

Afin de dresser une liste de projets privilégiés pour la mise en place des trames verte et bleue sur son territoire, la CMQ a retenu un certain nombre de critères qui encadrent le choix des projets qui contribueront, dans un avenir rapproché, à la mise en œuvre du PMAD, mais aussi qui auront les effets structurants recherchés pour favoriser l'implantation de ces trames.

Les critères de sélection des projets sont pour l'essentiel les suivants :

1. Le projet est identifié au PMAD et doit respecter les stratégies;
2. Le projet participe à la création des trames verte ou bleue d'intérêt métropolitain en contribuant à leur cohérence, à leur attractivité et à la complémentarité de leurs composantes;
3. Le projet favorise l'accès du public à de nouveaux espaces ou à des espaces réaménagés;
4. Le projet s'intègre adéquatement à son milieu de vie et favorise l'appropriation des lieux par l'ensemble de la population du territoire métropolitain;
5. Le projet protège et améliore l'environnement et la valorisation du patrimoine naturel;
6. Le projet est en conformité avec les échéanciers du programme.

La stratégie de mise en œuvre des trames verte et bleue métropolitaines vise à mettre en place des projets (voir carte page précédente) associés aux trois volets structurants suivants :

- La trame bleue du fleuve et des rivières;
- La trame verte des espaces naturels d'intérêt;
- Les liens entre les éléments des trames verte et bleue.

Ces projets représentent donc les assises des trames verte et bleue métropolitaines. Toutefois, ils révèlent encore des discontinuités et sont dispersés dans les milieux tant urbain que périurbain. Les projets poursuivent la mise en place des trames verte et bleue métropolitaines, mais sa consolidation demeure à parfaire.

4.2 LA TRAME BLEUE DU FLEUVE ET DES RIVIÈRES

Le corridor du fleuve, ses rives et son littoral, essentiels au maintien de plusieurs espèces fauniques ou floristiques, comptent des habitats d'espèces rares ou menacées. Le fleuve Saint-Laurent représente un élément identitaire dans la vie et dans l'imaginaire des résidants de la région métropolitaine. Ses paysages exercent un effet scénique puissant lié à la présence d'un patrimoine bâti unique en Amérique du Nord, associé à des activités portuaires, industrielles et agricoles très exposées visuellement. Le caractère spectaculaire du Saint-Laurent varie au gré des marées, des saisons et des conditions météorologiques. C'est pourquoi la CMQ reconnaît le corridor fluvial en tant qu'assise fondamentale de la trame bleue métropolitaine. Neuf corridors de rivières déploient la trame bleue métropolitaine, du fleuve vers l'intérieur des terres. Ces axes naturels représentent à la fois des opportunités à l'égard de la biodiversité et de la récréation pour la population.

Trois grands projets participent à la structuration de la trame bleue métropolitaine :

- Le fleuve avec :
  - 1 la requalification du littoral fluvial de la Côte-de-Beaupré;
  - 2 la mise en valeur du littoral de Lévis avec le Parc régional de la Pointe De La Martinière;
- Les rivières avec :
  - 3 l'aménagement de trois corridors sur les rivières du Berger, Beauport et Chaudière.

Leur description plus précise figure à l'annexe 2. La section suivante situe leur justification et l'intérêt de ces projets dans une approche métropolitaine.

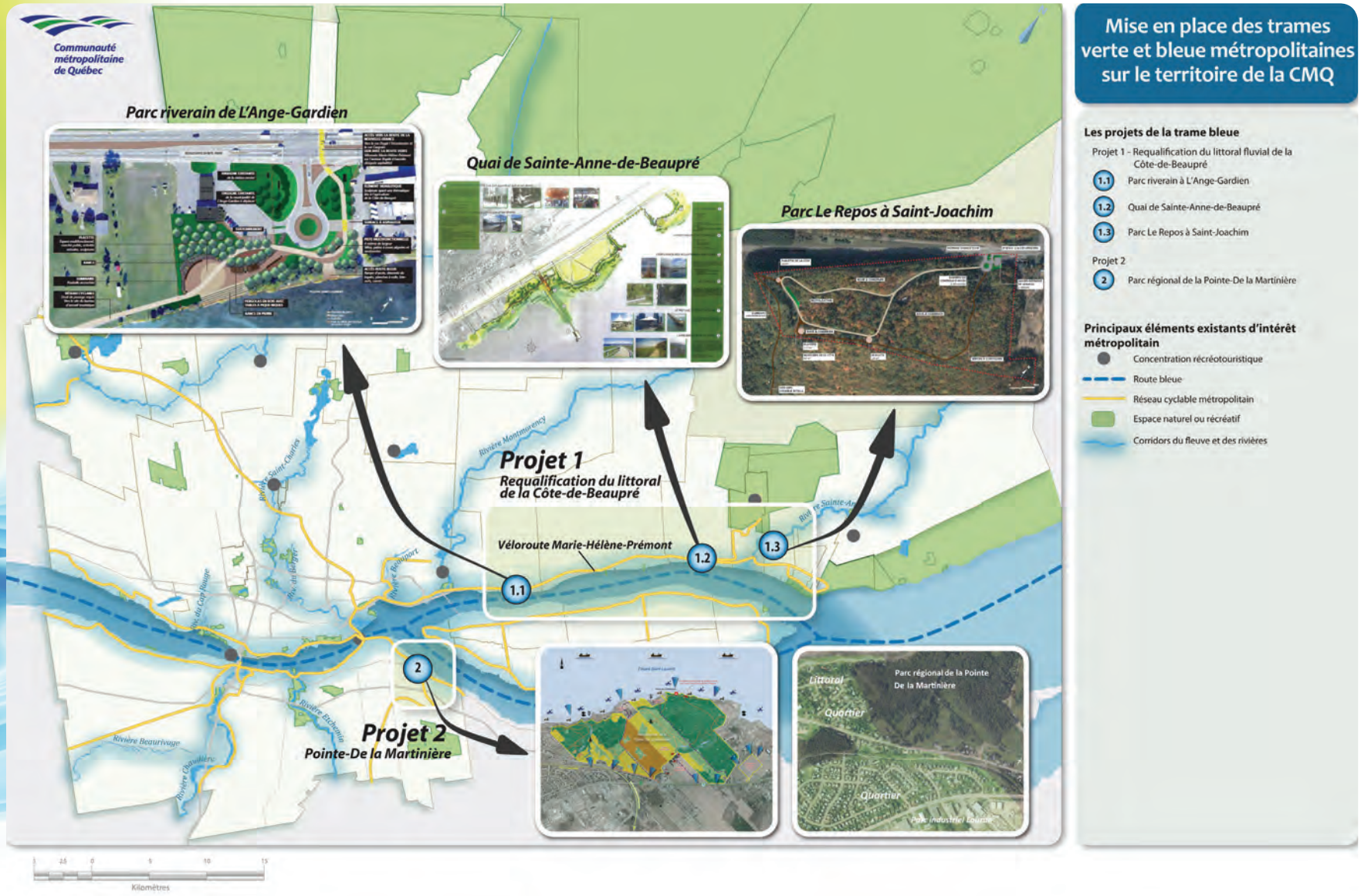
4.2.1 Les projets proposés de la trame bleue

PROJET 1 : requalification du littoral fluvial de la Côte-de-Beaupré

La privatisation des rives, le mode d'occupation du littoral du fleuve à travers l'histoire et l'urbanisation des dernières années ont particulièrement limité l'accès collectif au fleuve sur la Côte-de-Beaupré. Les opportunités de fenêtres et d'accès au fleuve y sont rares. Or, la Côte-de-Beaupré occupe une place stratégique sur le territoire métropolitain tant comme porte d'entrée à la région à partir de Charlevoix que comme lieu identitaire fort pour ses patrimoines liés aux premiers établissements en Nouvelle-France. La mise en valeur des trois sites



Pierre Lahoud


Communauté métropolitaine de Québec
Parc riverain de L'Ange-Gardien
Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré
Parc Le Repos à Saint-Joachim
Projet 1
Requalification du littoral de la Côte-de-Beaupré
Véloroute Marie-Hélène-Prémont
1.1
1.2
1.3
2
Projet 2
Pointe-De la Martinière
Littoral
Parc régional de la Pointe De la Martinière
Quartier
Quartier
Rivière Montmorency
Rivière Saint-Charles
Rivière Beauport
Rivière Etchemin
Rivière Beaurivage
Rivière Chevalière
Kilomètres
Mise en place des trames verte et bleue métropolitaines sur le territoire de la CMQ
Les projets de la trame bleue
Projet 1 - Requalification du littoral fluvial de la Côte-de-Beaupré
1.1 Parc riverain à L'Ange-Gardien
1.2 Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré
1.3 Parc Le Repos à Saint-Joachim
Projet 2
2 Parc régional de la Pointe-De la Martinière
Principaux éléments existants d'intérêt métropolitain
Concentration récréotouristique
Route bleue
Réseau cyclable métropolitain
Espace naturel ou récréatif
Corridors du fleuve et des rivières

suivants s'avère essentielle, car ils serviront de premiers lieux d'ancrage de la vision d'une trame bleue métropolitaine le long du chenal nord du fleuve et de la Côte-de-Beaupré. Il s'agit :

- du *Parc riverain à L'Ange-Gardien* qui se distingue comme lieu de découverte du paysage du fleuve, d'observation de la faune de la batture et d'accès au chenal nord en été et en hiver;
- du *Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré* qui met en valeur et fait revivre un lieu de patrimoine comme ancien arrêt de croisières, reliant la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré au fleuve et permettant de positionner un jalon vers de futurs liens inter rives avec l'île d'Orléans;
- du *Parc Le Repos à Saint-Joachim* qui offre à la population métropolitaine et à tous les usagers de cet axe routier majeur l'opportunité de découvrir un point de vue d'intérêt vers l'estuaire du fleuve s'étendant jusqu'à Québec, un paysage emblématique métropolitain.

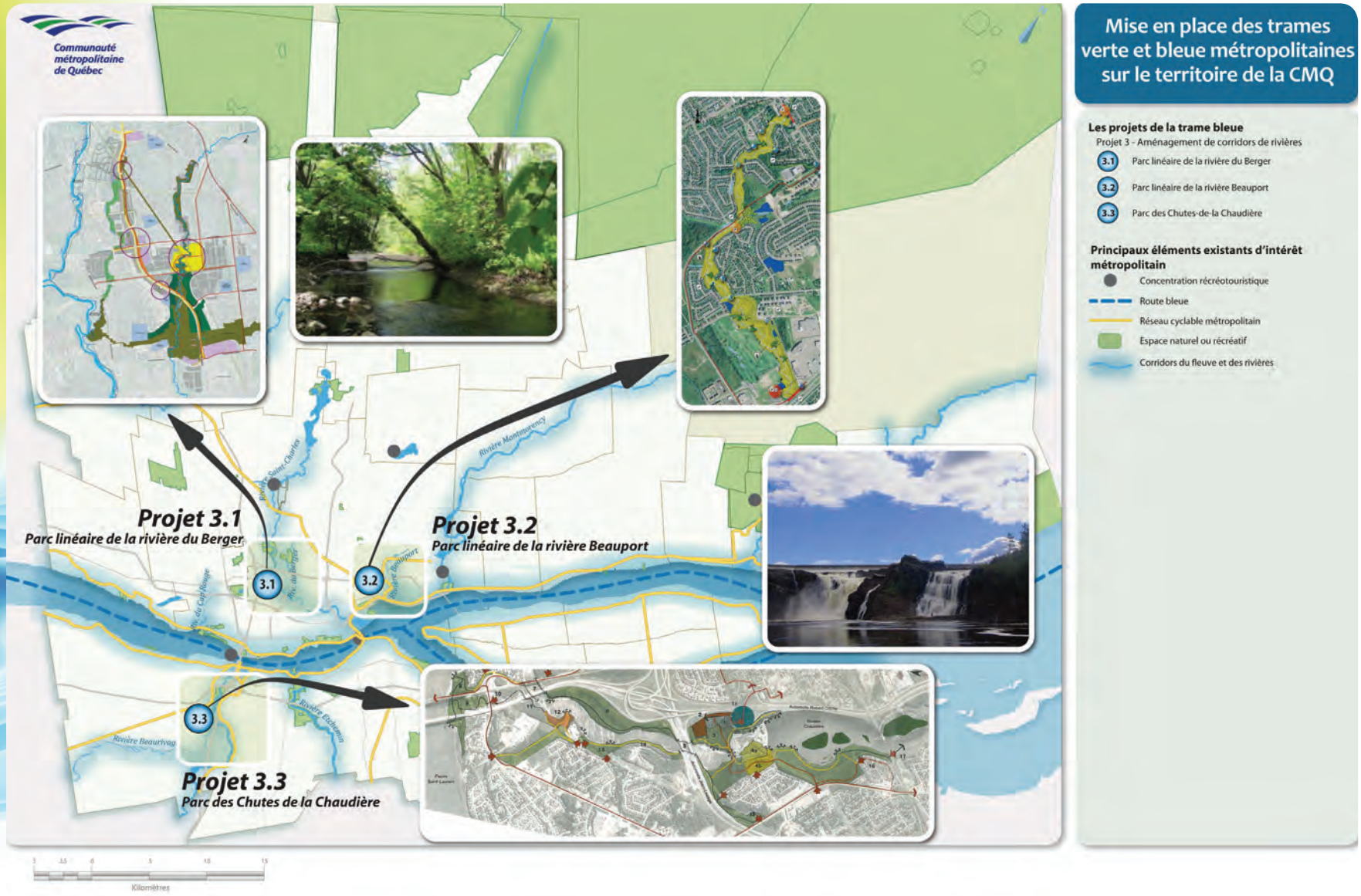
PROJET 2 : le Parc régional de la Pointe De la Martinière

Le Parc régional de la Pointe De la Martinière, situé directement à l'entrée de l'estuaire du fleuve, offre l'opportunité de structurer un élément phare de la trame bleue sur le littoral du fleuve à Lévis. La mise en valeur du paysage et de ses patrimoines agricole, ethnologique et naturel par la présence de peuplements forestiers uniques, de même que l'interprétation de la navigation maritime, serviront à en faire un pôle récréatif unique déjà connecté au réseau cyclable métropolitain existant.

PROJET 3 : l'aménagement de corridors de rivière

Trois projets de rivière retiennent notre attention pour mettre en place la trame bleue métropolitaine au cœur des milieux de vie dans l'agglomération de Québec et dans la ville de Lévis, soit :

- le *parc linéaire de la rivière du Berger*, comme chaînon en milieu naturel permettant d'assurer la continuité d'un parcours pédestre d'envergure métropolitaine de 35 kilomètres, depuis le centre-ville de Québec jusqu'au lac Saint-Charles, le long d'un corridor de rivière boisé, relié au corridor de la rivière Saint-Charles et desservant des quartiers densément peuplés;
- le *parc linéaire de la rivière Beauport*, comme véritable oasis de nature en ville permettant de mettre en valeur un corridor de rivière à des fins pédestres et d'y découvrir un point de vue exceptionnel sur les battures du fleuve à son embouchure et l'unicité de l'étagement bioclimatique de peuplements forestiers typiques à la région de Québec;
- le *Parc des Chutes-de-la-Chaudière*, un parc de conservation et d'interprétation dont l'offre gagnera à se développer afin d'y structurer un pôle et lieu de destination de récréation douce, marquant la porte d'entrée à la région à partir de la Beauce et mettant en valeur les abords de la rivière Chaudière et le paysage emblématique de la chute de la rivière Chaudière.


Communauté métropolitaine de Québec
Mise en place des trames verte et bleue métropolitaines sur le territoire de la CMQ
Les projets de la trame bleue
Projet 3 - Aménagement de corridors de rivières
3.1 Parc linéaire de la rivière du Berger
3.2 Parc linéaire de la rivière Beauport
3.3 Parc des Chutes-de-la Chaudière
Principaux éléments existants d'intérêt métropolitain
Concentration récréotouristique
Route bleue
Réseau cyclable métropolitain
Espace naturel ou récréatif
Corridors du fleuve et des rivières
Projet 3.1
Parc linéaire de la rivière du Berger
Projet 3.2
Parc linéaire de la rivière Beauport
Projet 3.3
Parc des Chutes de la Chaudière
Rivière Montmorency
Rivière Saint-Charles
Rivière Beauport
Rivière Beaurivage
Rivière Etchemin
Kilomètres

4.3 LA TRAME VERTE

Le PMAD identifie 76 espaces naturels et récréotouristiques d'intérêt métropolitain mettant en valeur des milieux naturels associés aux massifs des Laurentides, à des forêts anciennes, à des boisés urbains ou à des milieux humides d'importance. Présentement ces espaces n'ont pas de lien entre eux, cependant ils serviront de point d'ancrage pour la réalisation de la trame verte. Dans le but de concrétiser cette trame, trois projets ont été retenus par la CMQ. Ceux-ci serviront d'amorce de cette trame et permettront de poursuivre la valorisation d'espaces naturels d'intérêt situés au cœur du territoire métropolitain :

- le *parc naturel du mont Bélair*, un massif émergent qui constitue un repère dans la plaine entourant Québec et un élément des paysages d'intérêt métropolitain, localisé à proximité de plusieurs centres urbains, qui offre une diversité faunique et floristique remarquable dont la mise en valeur doit être poursuivie;
- la *base de plein air de Sainte-Foy*, comme milieu naturel au passé agricole, étroitement connecté au réseau cyclable et pédestre existant, à bonifier et à renforcer comme lieu de destination d'activités récréatives familiales;
- la *Grande plée Bleue*, un vaste milieu humide de tourbière, afin de donner accès à la population, à un projet de conservation d'envergure de portée nationale, reconnu pour l'unicité de son patrimoine naturel.



Pierre Lahoud


Communauté métropolitaine de Québec
Le Parc Nature du Mont-Bélair
Projet 5
Parc naturel du mont Bélair
Projet 6
Base de plein air de Sainte-Foy
Projet 4
Mise en valeur de la Grande plée Bleue
Mise en place des trames verte et bleue métropolitaines sur le territoire de la CMQ
Les projets de la trame verte
Projet 4
4 La Grande plée Bleue
Projet 5
5 Parc naturel du mont Bélair
Projet 6
6 Base de plein air de Sainte-Foy
Principaux éléments existants d'intérêt métropolitain
Concentration récréotouristique
Route bleue
Réseau cyclable métropolitain
Espace naturel ou récréatif
Corridors du fleuve et des rivières
Kilomètres

4.4 LES LIENS ENTRE LES ÉLÉMENTS DES TRAMES VERTE ET BLEUE

Afin d'assurer l'accès aux trames verte et bleue, mais surtout pour les relier entre elles, des réseaux multifonctionnels, constitués de pistes cyclables ou de sentiers pédestres pouvant aussi servir en hiver au ski de fond et à la marche, doivent être planifiés et aménagés. Le réseau existant assure une desserte limitée du territoire.

Parmi les réseaux existants, quatre corridors récréatifs d'intérêt métropolitain se distinguent. Il s'agit du Chemin de La Liseuse, un corridor naturel d'une grande beauté, d'une longueur de 15 kilomètres servant de découverte de la rivière Jacques-Cartier et la Vélopiste Jacques-Cartier–Portneuf, un corridor de 68 kilomètres reliant Saint-Gabriel-de-Valcartier à Rivière-à-Pierre dans la MRC de Portneuf, et connectée au Corridor des Cheminots par un tronçon de 22 kilomètres permettant de rejoindre Québec. S'y ajoutent le Corridor du Littoral, un parcours de 50 kilomètres le long du fleuve entre la chute Montmorency et Saint-Augustin-de-Desmaures, et la Véloroute Marie-Hélène-Prémont, un parcours de 55 kilomètres le long de la route de la Nouvelle-France sur la Côte-de-Beaupré. Dans une perspective d'avenir, la Traversée de la Jacques-Cartier permettra de relier entre eux ces quatre corridors d'intérêt, de boucler le réseau cyclable métropolitain aux pôles touristiques structurants du Parc de la Chute-Montmorency et de la Station touristique Duschesnay et de donner accès aux plans d'eau remarquables des rivières Jacques-Cartier et Montmorency, de même qu'aux lacs Beauport et Saint-Joseph. C'est pourquoi nous retenons les projets suivants :

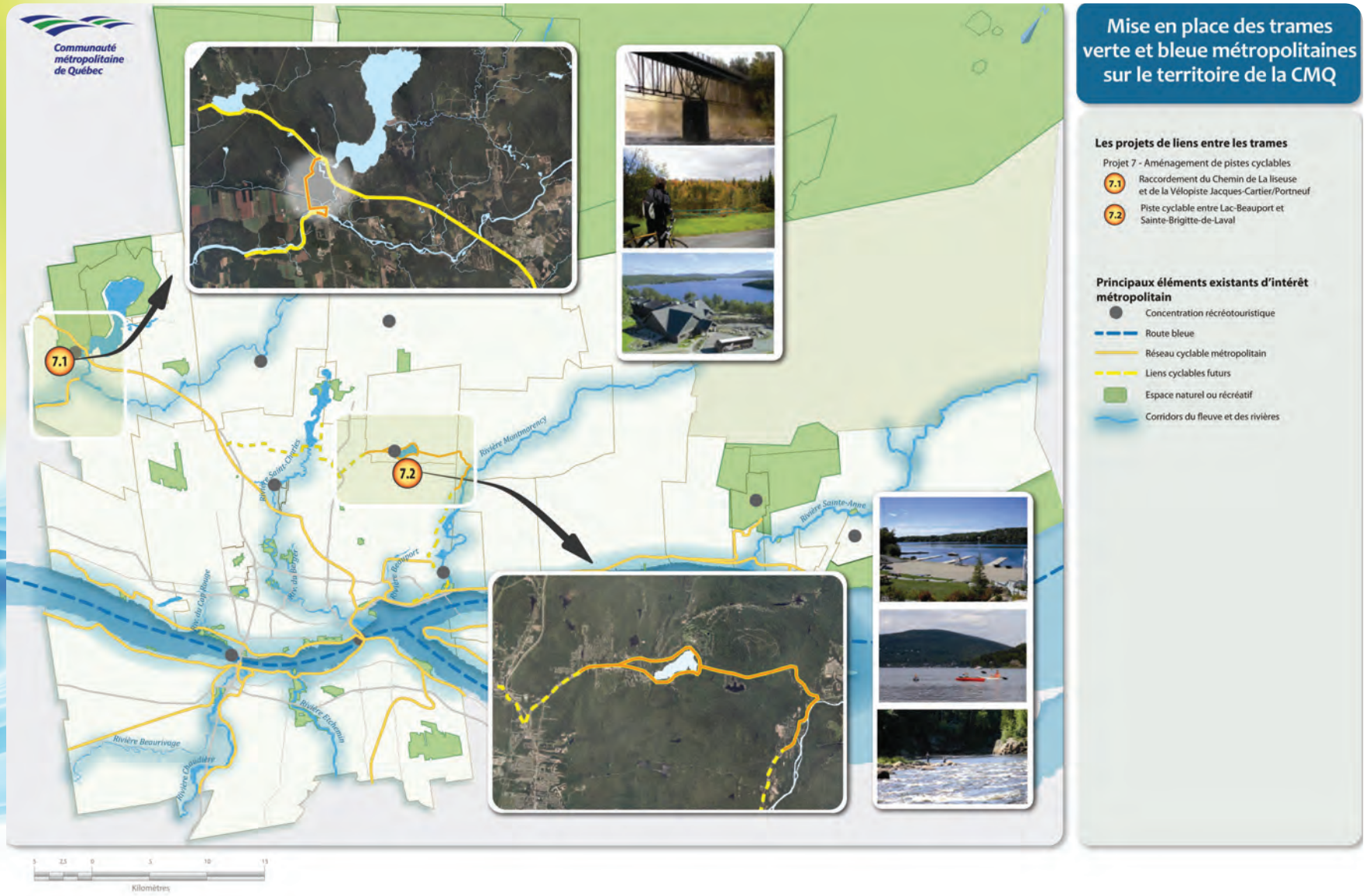
- le *raccordement du Chemin de La Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier–Portneuf* de manière à bonifier la cohérence des réseaux pédestres et cyclables métropolitains, à se connecter à un corridor qui fait partie de la Route Verte et à créer un réseau structurant pour mieux desservir le pôle récréotouristique de la Station écotouristique de Duschesnay.
- la *piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval* afin de mettre en place un jalon d'importance dans l'expansion du réseau métropolitain permettant de relier des composantes fortes de la trame bleue, soit de relier le lac Beauport à la chute Montmorency et au fleuve.

4.5 L'INTÉGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES TRAMES VERTE ET BLEUE

Pour assurer l'intégration et la cohérence des projets au projet de trames verte et bleue, la CMQ propose également l'élaboration de plans sectoriels. Ces plans porteront sur l'intégration des projets et leur cohérence avec les trames verte et bleue métropolitaines, mais aussi sur leur développement en identifiant notamment les potentiels et les opportunités à explorer pour le déploiement des trames.



Benoît Massicotte


Communauté métropolitaine de Québec
Mise en place des trames verte et bleue métropolitaines sur le territoire de la CMQ
Les projets de liens entre les trames
Projet 7 - Aménagement de pistes cyclables
7.1 Raccordement du Chemin de La liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf
7.2 Piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval
Principaux éléments existants d'intérêt métropolitain
Concentration récréotouristique
Route bleue
Réseau cyclable métropolitain
Liens cyclables futurs
Espace naturel ou récréatif
Corridors du fleuve et des rivières
7.1
7.2
Rivière Montmorency
Rivière Sainte-Anne
Rivière Beaurivage
Rivière Etchemin
Kilomètres

5.0 LE PARTENARIAT FINANCIER

L'annexe 1 présente la liste des projets ainsi que la contribution financière, pour chacun d'eux, du milieu, de la CMQ et du gouvernement du Québec.

Au total, plus de 44,6 millions de dollars seront investis dans huit (8) projets. Pour sa part, le milieu, c'est-à-dire les municipalités, les MRC ou d'autres partenaires, investira environ 29,8 millions de dollars. À cette somme s'ajoutera une contribution de 4,9 millions de la CMQ équivalant à la moitié des sommes allouées par le gouvernement. Cette contribution sera prélevée par la CMQ auprès des municipalités qui la composent en ayant recours aux dispositions relatives au Règlement sur le programme de partage de la croissance de la richesse foncière. De son côté, le gouvernement est sollicité pour une somme de 9,935 millions de dollars.

Les sommes qui seront disponibles seront principalement consacrées à la réalisation de projets pour la trame bleue (17,7 M$) et la trame verte (23,5 M$). Une somme de 3 millions de dollars est prévue pour la réalisation de liens entre les trames verte et bleue. L'élaboration des plans sectoriels d'intégration et de développement implique des déboursés de l'ordre de 446 670 $.

ANNEXE 1

LISTE DES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DES TRAMES VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ

	Milieu (municipalités/MRC et autres partenaires)	CMQ	Aide gouvernementale	Total
La trame bleue du fleuve, des lacs et des rivières	**11 643 000**	**2 025 000**	**4 050 000**	**17 718 000**
PROJET 1 : Requalification du littoral fluvial de la Côte-de-Beaupré				
1.1 Parc riverain à L'Ange-Gardien	650 000	212 500	425 000	1 287 500
1.2 Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	650 000	212 500	425 000	1 287 500
1.3 Parc Le Repos à Saint-Joachim	93 000	50 000	100 000	243 000
PROJET 2 : Parc régional de la Pointe De La Martinière	2 650 000	450 000	900 000	4 000 000
PROJET 3 : Aménagement de corridors riverains				
3.1 Parc linéaire de la rivière du Berger	300 000	300 000	600 000	1 200 000
3.2 Parc linéaire de la rivière Beauport	1 100 000	300 000	600 000	2 000 000
3.3 Parc des Chutes-de-la-Chaudière	6 200 000	500 000	1 000 000	7 700 000
La trame verte des espaces naturels d'intérêt	**16 600 000**	**2 300 000**	**4 600 000**	**23 500 000**
PROJET 4 : La Grande plée Bleue	250 000	250 000	500 000	1 000 000
PROJET 5 : Parc naturel du mont Bélair	3 350 000	550 000	1 100 000	5 000 000
PROJET 6 : Base de plein air de Sainte-Foy	13 000 000	1 500 000	3 000 000	17 500 000
Les liens entre les éléments des trames verte et bleue	**1 575 000**	**475 000**	**950 000**	**3 000 000**
PROJET 7 : Aménagement de pistes cyclables				
7.1 Raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier–Portneuf	750 000	250 000	500 000	1 500 000
7.2 Piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval	825 000	225 000	450 000	1 500 000
L'intégration et le développement des trames verte et bleue	**0**	**111 670**	**335 000**	**446 670**
PROJET 8 : Élaboration de plans sectoriels d'intégration et de développement : 1) La trame bleue; 2) La trame verte; 3) Les liens entre les trames	0	111 670	335 000	446 670
TOTAL	**29 818 000**	**4 911 670**	**9 935 000**	**44 664 670**

ANNEXE 2

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES PROJETS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN STRUCTURANTS

LA TRAME BLEUE DU FLEUVE, DES LACS ET DES RIVIÈRES

PROJET 1 : Requalification du littoral fluvial de la Côte-de-Beaupré

1.1 Parc riverain à L'Ange-Gardien

1.2 Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré

1.3 Parc Le Repos à Saint-Joachim

PROJET 2 : Parc régional de la Pointe De La Martinière

PROJET 3 : Aménagement de corridors riverains

3.1 Parc linéaire de la rivière du Berger

3.2 Parc linéaire de la rivière Beauport

3.3 Parc des Chutes-de-la-Chaudière

LA TRAME VERTE DES ESPACES NATURELS D'INTÉRÊT

PROJET 4 : La Grande plée Bleue

PROJET 5 : Parc naturel du mont Bélair

PROJET 6 : Base de plein air de Sainte-Foy

LES LIENS ENTRE LES ÉLÉMENTS DES TRAMES VERTE ET BLEUE

PROJET 7 : Aménagement de pistes cyclables

7.1 Raccordement du Chemin de La Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier–Portneuf

7.2 Piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval

L'INTÉGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES TRAMES VERTE ET BLEUE

PROJET 8 : Élaboration de plans sectoriels d'intégration et de développement :

1) La trame bleue;

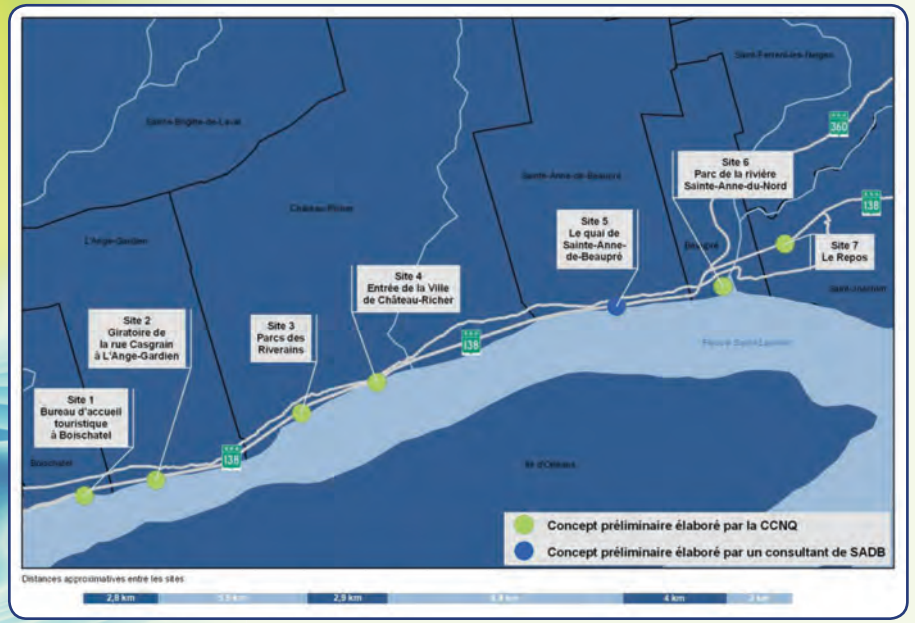
2) La trame verte;

3) Les liens entre les trames.

LA TRAME BLEUE DU FLEUVE, DES LACS ET DES RIVIÈRES

PROJET 1 : Requalification du littoral fluvial de la Côte-de-Beaupré

Le projet de requalification du littoral de la Côte-de-Beaupré vise à redonner à la population métropolitaine ainsi qu'à l'ensemble des visiteurs l'accès au fleuve Saint-Laurent en créant un circuit de parcs en bordure de l'axe reliant le pôle des Caps du TNO Sault-au-Cochon à la Chute Montmorency.



L'objectif principal du projet de parcs riverains est d'améliorer l'accessibilité au littoral du fleuve Saint-Laurent, tant par la voie maritime que terrestre en vue de sa réappropriation collective.

Les différents sites proposés permettront aux utilisateurs de découvrir ou de redécouvrir, selon le cas, les paysages côtiers qui configurent le long de la Côte-de-Beaupré, l'une des portes d'entrée du territoire métropolitain. Ils dévoileront également des points de vue magnifiques, parfois insoupçonnés, sur les rives du fleuve ainsi que sur les villages situés à proximité. En plus de favoriser la préservation de certains écosystèmes aquatiques et de valoriser des paysages exceptionnels, le projet vise à susciter l'animation des abords du fleuve et à en faire un lieu de rencontre, de découverte et de fête.

Parmi les sept sites potentiels identifiés (figure 1) permettant de structurer ce segment de la trame bleue en lien avec le fleuve, trois font l'objet de la présente demande. Ils agiront avec celui déjà aménagé à Boischatel comme premiers points d'ancrage au développement des suivants ainsi qu'à la mise en place des réseaux cyclables et pédestres nécessaires pour établir les interconnexions entre eux.

1.1 Aménagement d'un espace riverain à L'Ange-Gardien

Description sommaire du projet

Ce projet s'inscrit dans la vaste démarche de requalification du littoral de la Côte-de-Beaupré. Il consiste à aménager un espace public animé aux abords d'un carrefour giratoire (rue Casgrain) situé en bordure du fleuve Saint-Laurent. Un marché public saisonnier de même qu'un espace multifonctionnel pouvant accueillir d'autres activités estivales et de l'animation sont prévus. Une descente sera aménagée pour permettre aux embarcations légères d'accéder à la berge. Cet arrêt fera partie du réseau de la Route bleue. Une piste multifonctionnelle reliant le parc à la Véloroute Marie-Hélène Prémont et l'avenue Royale donnera accès au parc. En saison hivernale, les équipements du parc pourront être utilisés par les utilisateurs du pont de glace reliant l'île d'Orléans et la Côte-de-Beaupré.



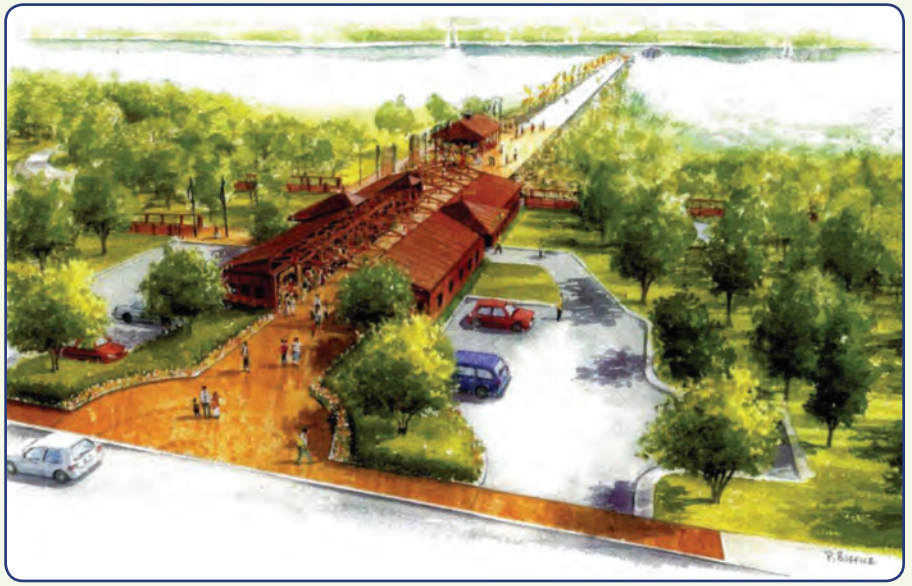
Financement du projet

Milieu (MRC/Municipalités et autres partenaires)	CMQ	Aide gouvernementale	Total
650 000 $	212 500 $	425 000 $	1 287 500 $

1.2 Réaménagement du secteur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré

Description sommaire du projet

Ce projet s'inscrit également dans la vaste démarche de requalification du littoral de la Côte-de-Beaupré. Ce projet consiste à aménager le quai de la ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, située en bordure du fleuve Saint-Laurent, dans le but d'accueillir des commerces et d'aménager une promenade publique afin de stimuler l'animation des lieux. La proposition d'aménagement relie le quai, au sud du boulevard Sainte-Anne, avec les zones d'ambiance de la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré et de l'avenue Royale et présente des types d'activités variées : promenade en bordure du fleuve, une section avec des kiosques pour la location d'équipements sportifs et la vente de produits du terroir, une aire animée où des activités d'interprétation auraient lieu, un quai aménagé menant à une structure procurant un abri aux usagers, un point de départ pour des excursions sur le fleuve et un accès pour les embarcations légères à l'est du site. Le site rejoindra également la Véloroute Marie-Hélène Prémont sur l'avenue Royale. Ces équipements publics participent à la réappropriation du fleuve par l'ensemble de la population métropolitaine. Les travaux prévus à cette étape-ci représentent la phase I de ce projet d'envergure dont les coûts estimés à terme s'élèvent à près de 8 millions de dollars.



Financement du projet

Milieu (MRC/Municipalités et autres partenaires)	CMQ	Aide gouvernementale	Total
650 000 $	212 500 $	425 000 $	1 287 500 $*

** Phase I du projet*

1.3 Aménagement d'un point de vue sur le fleuve à Saint-Joachim : Parc Le Repos

Description sommaire du projet

L'accès au site Le Repos se fait par une ancienne halte routière, dans le secteur de la côte de la Miche sur la route 138, qui a cessé ses activités au milieu des années 1990. Le site offre un point de vue exceptionnel sur le fleuve, tout comme sur l'île d'Orléans et la Côte-de-Beaupré. Le site Le Repos surplombe ainsi la plaine littorale du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Saint-Joachim et de Beaupré.

L'ajout de ce site au réseau de parcs riverains va permettre de bonifier le type d'expériences offertes aux visiteurs. Ils pourront ainsi emprunter un réseau de sentiers pédestres permettant la randonnée légère sur un terrain peu accidenté agrémenté d'aires de détente et de pique-nique. Le site renferme une valeur écologique exceptionnelle par la présence, sous un couvert forestier mixte, de pins blancs qui impressionnent par leur gabarit. L'emplacement du parc offre des potentiels fort intéressants quant à la possibilité d'être relié à d'autres sentiers pédestres présents en bordure de la rivière Sainte-Anne-du-Nord. Enfin, le parc pourrait être éventuellement relié par un sentier pédestre jusqu'à Saint-Joachim. Des paysages fluviaux se dévoilent ainsi aux visiteurs tout au long du parcours, parfois de façon timide, permettant, en toute saison, un regard différent sur l'une des portes d'entrée du territoire métropolitain.



Financement du projet

Milieu (MRC/Municipalités et autres partenaires)	CMQ	Aide gouvernementale	Total
93 000 $	50 000 $	100 000 $	243 000 $

PROJET 2 : Parc régional de la Pointe De La Martinière

Description sommaire du projet

Ce projet consiste à amorcer la mise en valeur du parc régional de la Pointe De La Martinière par l'aménagement de sentiers cyclopédestres et d'infrastructures d'interprétation.

Le parc régional de la Pointe De La Martinière est un grand parc de portée métropolitaine comparable aux plaines d'Abraham d'une superficie de **125 hectares**. Véritable fenêtre sur le fleuve et la ville de Québec, le site offre un fort potentiel récréotouristique. La mise en valeur des panoramas et des boisés exceptionnels y est notamment prévue.



Financement du projet

Milieu (MRC/Municipalités et autres partenaires)	CMQ	Aide gouvernementale	Total
2 650 000 $	450 000 $	900 000 $	4 000 000 $

PROJET 3 : Aménagement de corridors riverains

3.1 Parc linéaire de la rivière du Berger



Description sommaire du projet

Le parc linéaire de la rivière du Berger deviendra un élément structurant du réseau vert et bleu métropolitain. Ce futur sentier longera la rive gauche de la rivière du Berger, entre le parc de l'Escarpement au sud et le boulevard Chauveau au nord.

Son aménagement s'inscrit dans un plus vaste projet de réseautage des espaces verts du secteur favorisant les déplacements pédestres et la protection des berges. Ce projet vise donc à aménager un nouveau parc linéaire (sentier pédestre, sentier multifonctionnel, structures connexes [trottoirs de bois, passerelle, belvédère], aire d'accueil, stationnement, signalisation et naturalisation).

Financement du projet

Milieu (MRC/Municipalités et autres partenaires)	CMQ	Aide gouvernementale	Total
300 000 $	300 000 $	600 000 $	1 200 000 $

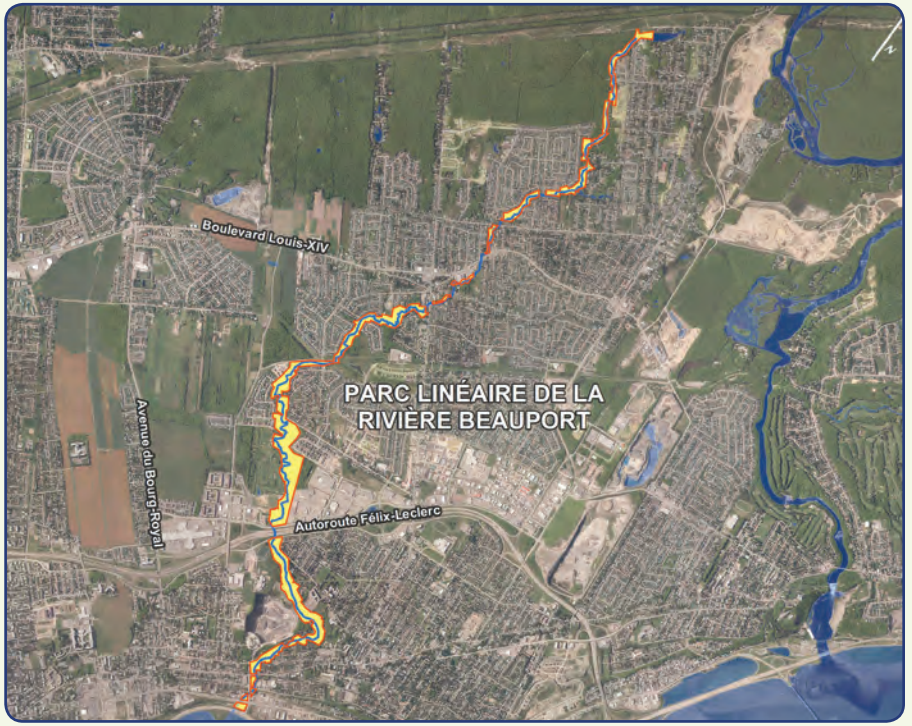
3.2 Parc linéaire de la rivière Beauport

Description sommaire du projet

Le projet consiste à poursuivre les aménagements du sentier linéaire de la rivière Beauport afin qu'il puisse, à terme, relier le fleuve à partir de l'embouchure de la rivière au sud au lac John au nord.

Un sentier linéaire relie déjà l'avenue Royale à la rue Saint-Joseph ainsi que les trois parcs longeant la rivière (parcs de la rivière Beauport, Juchereau et Chabanel). À terme, le parcours permettra notamment de préserver et d'apprécier la valeur écologique du parc qui apporte une valeur ajoutée au développement de cette partie du territoire.

Des aménagements tels que sentier pédestre, sentier multifonctionnel, structures connexes, aire d'accueil, signalisation et naturalisation y sont prévus.



Financement du projet

Milieu (MRC/Municipalités et autres partenaires)	CMQ	Aide gouvernementale	Total
1 100 000 $	300 000 $	600 000 $	2 000 000 $

3.3 Parc des Chutes-de-la-Chaudière

Description sommaire du projet

Ce projet, déjà prévu au plan directeur de mise en valeur du parc, consiste à compléter la mise en valeur de ce site totalisant **56 hectares** par l'aménagement d'infrastructures et d'équipements diversifiés. Il consiste également à développer l'accès à la rivière Chaudière et, par extension, au fleuve Saint-Laurent puisque des liens sont prévus avec celui-ci. Des aménagements de types piste cyclable, sentiers ludiques, jardins, prairie humide, aires de conservation et de renaturalisation sont prévus.

Le Parc des Chutes-de-la-Chaudière, en partie déjà aménagé, agit à la jonction du fleuve et de la rivière Chaudière comme trait d'union entre le cœur du territoire métropolitain et sa partie plus située plus au sud. Il fait partie de la concentration des sites et des équipements d'envergure structurants que l'on retrouve à la hauteur des ponts, de part et d'autre du fleuve et en lien étroit avec lui.



Financement du projet

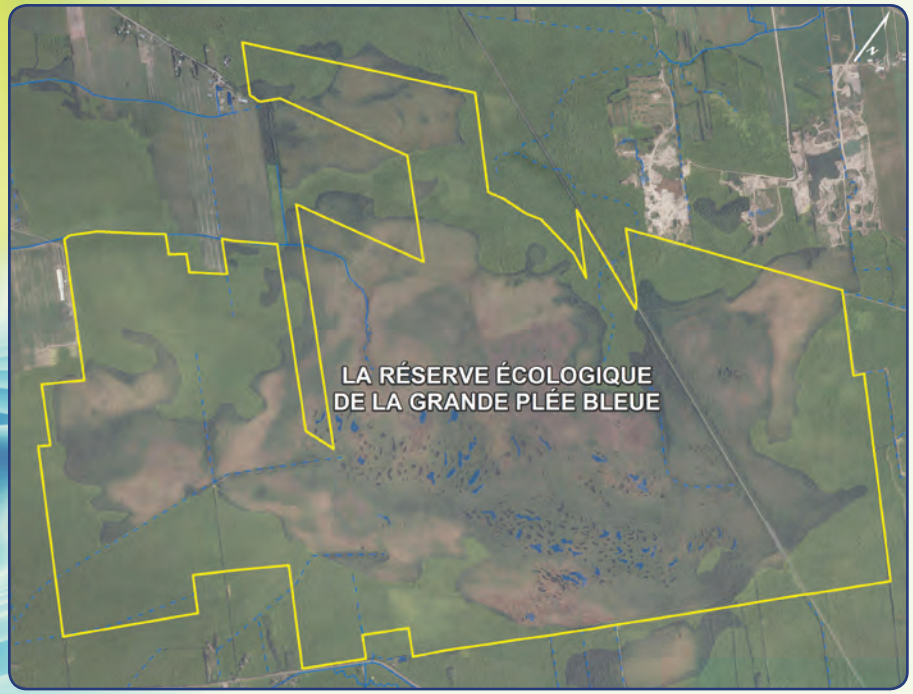
Milieu (MRC/Municipalités et autres partenaires)	CMQ	Aide gouvernementale	Total
6 200 000 $	500 000 $	1 000 000 $	7 700 000 $

LA TRAME VERTE DES ESPACES NATURELS D'INTÉRÊT

PROJET 4 : Mise en valeur de la Grande plée Bleue

Description sommaire du projet

Située dans la ville de Lévis, à 4 kilomètres de la rive sud du Saint-Laurent, cette tourbière couvre près de **1 500 hectares** et représente, par le fait même, l'un des plus vastes milieux humides non seulement de la région Chaudière-Appalaches, mais de tout l'est du Québec. Il s'agit d'un écosystème d'une richesse remarquable, où ont été recensées quelque 150 espèces de plantes, dont plusieurs sont rares au Québec. Son réseau de plus de 650 mares crée une multitude de niches écologiques, où diverses espèces d'oiseaux peuvent se nourrir, s'abriter et se reproduire et qui, de plus, offre des conditions propices à de nombreuses autres espèces fauniques. C'est aussi une imposante réserve d'eau douce qui agit comme une éponge naturelle.



La Grande plée Bleue, une des dernières tourbières du Québec méridional à ne pas avoir été exploitée, constitue par le fait même un joyau écologique qu'il faut absolument préserver.

Ce projet consiste à aménager dans la tourbière un sentier éducatif sur pieux d'une largeur de 2 mètres et d'une longueur de 753 mètres. Ce sentier sera aménagé au bout d'un sentier déjà existant d'une longueur de 1 291 mètres, accessible aux visiteurs par le chemin Ville-Marie dans le secteur de Pintendre. Dans une deuxième phase, le sentier éducatif pourra être prolongé pour former une boucle. Une tour d'observation pourra aussi être construite à proximité du sentier.

Le second volet consistera à consolider un sentier d'accès existant, d'une longueur de 189 mètres, qui est présentement très sensible au passage des visiteurs, surtout pendant les périodes plus humides.

Financement du projet

Milieu (MRC/Municipalités et autres partenaires)	CMQ	Aide gouvernementale	Total
250 000 $	250 000 $	500 000 $	1 000 000 $

PROJET 5 : Parc naturel du mont Bélair

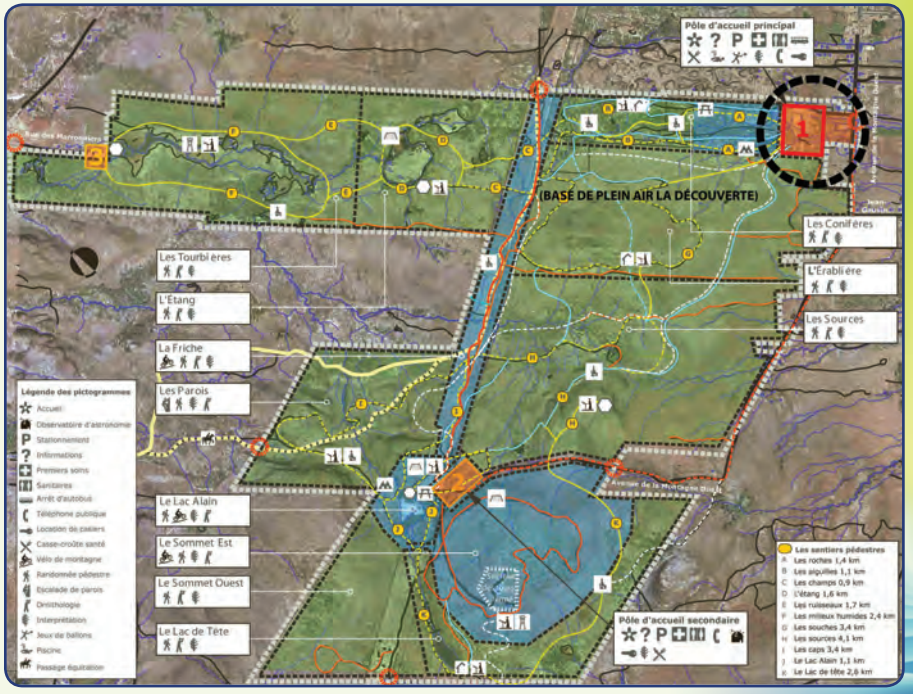
Description sommaire du projet

Le mont Bélair est un des lieux les plus élevés de la région métropolitaine qui culmine à 485 mètres d'altitude. Avec ses **711 hectares**, le parc naturel du mont Bélair sera à terme le plus grand parc naturel sur le territoire de l'agglomération de Québec.

Au cours des dernières années, un réseau de sentiers pédestres, avec trottoir sur pilotis, a été aménagé autour du lac Boivin ainsi qu'à proximité de milieux humides dans le secteur nord du parc.

Les principales activités de mise en valeur consistent à :

- Aménager le secteur du sommet : construction d'un pavillon d'accueil (services de base et refuge pour le ski de fond), d'une aire de stationnement, de sentiers (marche, ski de fond, raquette, vélo), d'un belvédère naturel, d'une aire de pique-nique, etc.;
- Poursuivre l'aménagement des sentiers reliant le secteur du sommet à celui de la base de plein air La Découverte;
- Réaliser les études préliminaires du projet « mont à mont » (développement d'un vaste corridor vert reliant le mont Bélair et le mont Sainte-Anne) : (plan concept d'aménagement, tracé potentiel, etc.).



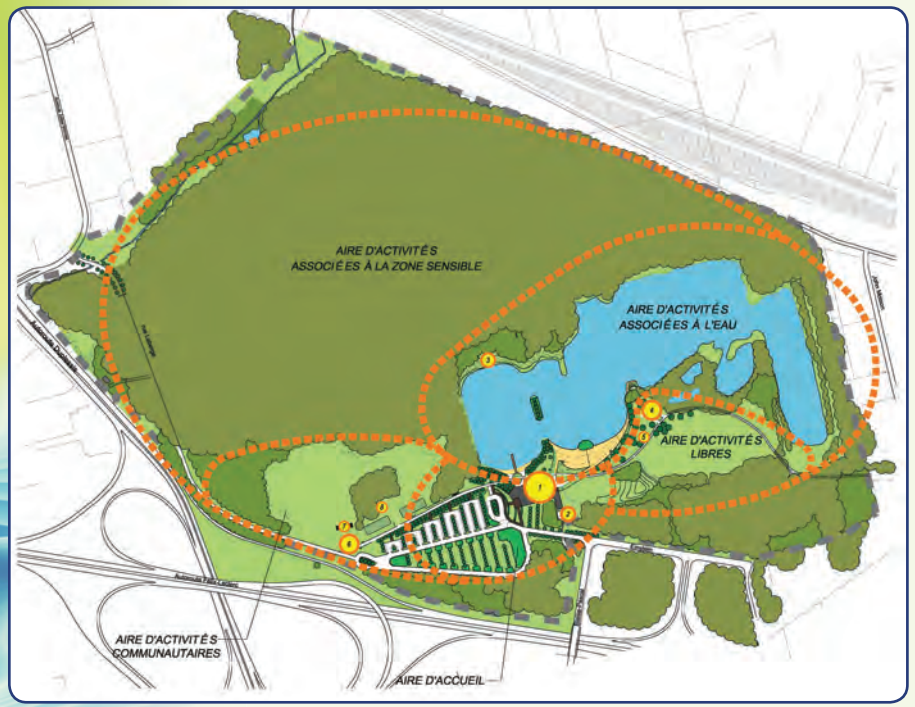
Financement du projet

Milieu (MRC/Municipalités et autres partenaires)	CMQ	Aide gouvernementale	Total
3 350 000 $	550 000 $	1 100 000 $	5 000 000 $

PROJET 6 : Base de plein air de Sainte-Foy

Description sommaire du projet

Le potentiel du site de la base de plein air de Sainte-Foy constitue un pivot majeur de la trame verte métropolitaine.



Situé au cœur de l'agglomération de Québec, cet espace naturel totalisant **118 hectares** contribuerait avantageusement à consolider le réseau d'espaces verts. Dans cette perspective, des travaux majeurs de mise en valeur y sont prévus, dont l'aménagement d'une vaste plage pouvant accueillir 1 200 baigneurs qui viendrait compléter la plage existante. Le chemin d'accès actuel séparant les deux lacs serait retiré pour faire place à un seul plan d'eau au cœur duquel baignerait une île centrale. La qualité de l'eau serait également une priorité du projet.

Quant aux adeptes d'activités hivernales, des aménagements, dont une butte, seraient réalisés afin de permettre la glissade durant la saison froide. Les sentiers existants seraient également réaménagés pour favoriser les promenades en raquettes et en ski de fond. Quant à l'accès au site, un nouveau bâtiment d'accueil serait construit et des améliorations seraient apportées aux entrées et aux sorties de la base. Situé au cœur de l'agglomération de Québec, le site de la base de plein air de Sainte-Foy dispose d'un fort potentiel de mise en valeur et pourrait devenir un lieu d'attraction familial facilement accessible pour la population. La base de plein air est un des principaux pôles d'activité du réseau vert et bleu de l'agglomération de Québec inscrit au PMAD.

Financement du projet

Milieu (MRC/Municipalités et autres partenaires)	CMQ	Aide gouvernementale	Total
13 000 000 $	1 500 000 $	3 000 000 $	17 500 000 $

LES LIENS ENTRE LES ÉLÉMENTS DES TRAMES VERTE ET BLEUE

PROJET 7 : Aménagement de pistes cyclables

7.1 Raccordement du Chemin de La Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier–Portneuf

Description sommaire du projet

La Vélopiste Jacques-Cartier–Portneuf constitue la continuité du corridor des Cheminots qui agit comme un maillon fort des interconnexions de la trame verte métropolitaine. Elle fait également partie du grand circuit cyclable, la Route Verte. Le Chemin de la Liseuse participe, quant à lui, à renforcer le parcours de la trame bleue de long de la rivière Jacques-Cartier. Tous les deux sont, par ailleurs, reconnus au PMAD.

Le projet vise à relier deux circuits de pistes cyclables et à contribuer à la mise en valeur du secteur Duchesnay comme carrefour d'activités quatre saisons, en plus de mettre en valeur les travaux de recherche en foresterie à la Station forestière Duchesnay.

Plus précisément, ce projet consiste en l'aménagement d'une piste cyclable gravelée en site propre d'une longueur d'environ 5 kilomètres, la mise en place d'aménagements paysagers, d'aires de repos et de services ainsi que la construction d'une passerelle reliant les deux rives de la rivière Jacques-Cartier.

Financement du projet

Milieu (MRC/Municipalités et autres partenaires)	CMQ	Aide gouvernementale	Total
750 000 $	250 000 $	500 000 $	1 500 000 $

7.2 Piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval

Description sommaire du projet

Le projet consiste à réaliser un nouveau réseau cyclable afin de relier les secteurs de Lac-Beauport et de Sainte-Brigitte-de-Laval. Dans le futur, cette piste cyclable s'intégrera à un grand réseau permettant de rejoindre le Parc de la Chute-Montmorency et de le connecter aux réseaux existants du Corridor du Littoral et de la Véloroute Marie-Hélène-Prémont. Ces réseaux s'inscrivent dans le grand circuit cyclable métropolitain de la Route Verte du Québec identifié au PMAD.

Ce projet permettra également de mettre en valeur le secteur du club nautique de Lac-Beauport, un carrefour d'activités quatre-saisons. Il vise la réalisation d'une piste cyclable de près de 10 kilomètres le long d'une route nécessitant des travaux d'élargissement importants sur toute sa longueur. Des travaux d'aménagements paysagers, de mise en place d'aires de repos et de construction d'une tour d'observation sur le lac Beauport à partir du site du club nautique font partie intégrante du projet.

Financement du projet

Milieu (MRC/Municipalités et autres partenaires)	CMQ	Aide gouvernementale	Total
825 000 $	225 000 $	450 000 $	1 500 000 $

L'INTÉGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES TRAMES VERTE ET BLEUE

PROJET 8 : Élaboration de plans sectoriels d'intégration et de développement

La CMQ met de l'avant l'élaboration d'un plan d'intégration des projets et de développement des trames verte et bleue d'intérêt métropolitain dont l'objectif sera d'assurer la cohérence des futurs projets avec les trames métropolitaines et d'identifier les besoins et les potentiels en matière d'interconnexion au sein des trames et entre celles-ci. Le plan va finalement donner une vue d'ensemble aux municipalités et aux MRC qui auront à s'investir, dans l'avenir, en matière de planification et de réalisation des trames.

Il comprendra trois plans sectoriels. Le premier porte sur le corridor fluvial, sur les corridors riverains des rivières et des plans d'eau. Il visera notamment à identifier de nouveaux accès au fleuve, aux rivières et aux lacs et les besoins de mise en valeur.

Le second porte sur la trame verte. Il vise à identifier d'autres projets et leurs potentiels en vue de les intégrer à cette trame.

Le dernier vise l'interconnexion des réseaux cyclables et piétonniers, considérant qu'ils composent l'une des grandes constituantes des corridors reliant les trames verte et bleue métropolitaines. L'objectif du plan est de renforcer le réseau cyclable et pédestre métropolitain en guidant les réflexions des MRC et les actions des partenaires privés, publics, municipaux et gouvernementaux de la CMQ pour la mise en place des trames verte et bleue métropolitaines.

Financement du projet

CMQ	Aide gouvernementale	Total
111 670 $	335 000 $	446 670 $

ROLLAND ENVIRO 100

100 %



Communauté
métropolitaine
de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.